

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

D A T E : Mardi 4 mai 2021
H E U R E : 19 h 30
L I E U : En visioconférence sur la plateforme *ZOOM*

***** LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DUNHAM SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE SUR LA PLATEFORME ZOOM. CHACUNE DE CES PERSONNES PRÉSENTES S'EST IDENTIFIÉE INDIVIDUELLEMENT *****

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Pierre Janecek, maire
MM. Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Léo Simoneau
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais, conseillers
ainsi que la greffière, Mme Mélanie Thibault

ADMINISTRATION

155-21

SÉANCE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE ce décret a été prolongé par d'autres décrets qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles de dix jours successifs et que l'état d'urgence est toujours effectif ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil municipal de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil municipal, et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil municipal et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la visioconférence soit enregistrée et soit disponible sur le site Internet de la Municipalité et sur sa page Facebook.

Adopté.

156-21

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté, après l'ajout du point suivant au varia :

- Modification du contrat de location entre la Ville de Dunham et la Cantine mobile de l'Envol Inc.

Adopté.

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

157-21

et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mois d'avril 2021, ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2021, soient acceptés, tels que rédigés.

Adopté.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.

Monsieur le maire revient sur la période de questions présentée lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

Une réponse verbale et/ou écrite a été transmise à tous les citoyens ayant posé des questions.

158-21

COMPTES PAYABLES

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que la liste des comptes payables au 4 mai 2021, représentant des déboursés de 161 978,67 \$, soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits comptes, par les chèques # 38247 à # 38334 inclusivement.

Que soient autorisés le paiement et la dépense d'une somme de 18 727,06 \$ à St-Pierre & Tremblay Excavation Inc. pour les travaux de raccordement du poste de la Sûreté du Québec.

Que soient autorisés le paiement et la dépense d'une somme de 18 253,48 \$ au Réseau BIBLIO de la Montérégie pour la tarification annuelle (9 mois), les frais d'exploitation, l'utilisation des serveurs et l'entretien, ainsi que la mise à jour des logiciels (facture incluse dans la liste des comptes à payer).

Que soient autorisés le paiement et la dépense d'une somme de 11 497,50 \$ à Équipement Robert Inc. pour l'acquisition d'une plaque vibrante neuve (facture incluse dans la liste des comptes à payer).

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces dépenses pour un montant total de 151 093,03 \$, dont un montant de 18 727,06 \$ affecte l'année 2020 et un montant de 132 365,97 \$ affecte l'année 2021 ; le solde des dépenses de 29 612,70 \$ ayant fait l'objet d'un certificat antérieur.

SUIVI DES DOSSIERS

La directrice générale donne un compte rendu sur l'état des dossiers en cours.

ORGANISMES PARAMUNICIPAUX

Les membres du conseil responsables donnent les principaux dossiers en cours à la MRC, au CLD et à la REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI.

ADMINISTRATION – FINANCES

159-21

SERVITUDE SUR LE LOT 3 980 723 – 322, RUE LAROSE

ATTENDU QUE la Ville a fait installer des drains sur le terrain du 322, rue Larose à Dunham ;

ATTENDU QU' aucune servitude n'a encore été enregistrée ;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel désire vendre sa propriété et qu'il demande à la Ville de corriger la situation ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le maire et la direction générale à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude qui sera enregistré en faveur de la Ville sur le lot 3 980 723.

Que le conseil municipal autorise la dépense pour les frais d'arpentage nécessaires pour la description technique de la servitude, ainsi que les frais juridiques liés à cet acte et à leur publication.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 13000 411 et 02 13000 412.

160-21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 416-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Gaston Chamberland donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement modifiant le *Règlement n° 402-20 relatif à la gestion contractuelle*.

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure, sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est procédé au dépôt du « *Projet de Règlement n° 416-21 modifiant le règlement relatif à la gestion contractuelle* ».

161-21

CALENDRIER ANNUEL 2022

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente pour la confection des calendriers municipaux 2022.

Adopté.

VOIRIE — TRAVAUX PUBLICS

162-21

OFFRES POUR L'ACHAT À TEMPÉRAMENT D'UN ROULEAU COMPACTEUR

ATTENDU QUE la Ville doit se doter d'un nouveau rouleau compacteur pour effectuer les travaux en régie ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois (3) offres pour des rouleaux compacteurs usagés, lesquels pouvaient être vendus à tempérament ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que la soumission présentée par Les Équipements Pinso Ltée pour une somme de 49 500 \$ plus les taxes applicables, soit acceptée.

Que le financement de la vente à tempérament soit sur une période de 36 mois.

Que l'offre reçue par courriel, le 14 avril 2021, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était toute au long reproduite.

Que soit autorisée la dépense à cette fin.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10320 760, pour les paiements de 2021.

APPEL DE CANDIDATURES AU POSTE D'OPERATEUR-JOURNALIER

ATTENDU QUE monsieur Kevin Rumsby a donné sa démission au poste d'opérateur-journalier ;

ATTENDU QUE le poste devra être comblé avant le début des travaux annuels de réfection ;

163-21 Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal demande à la direction générale de procéder à l'affichage du poste.

Adopté.

164-21 TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RECHARGEMENT URGENTS

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les dépenses nécessaires pour le rechargement et la réfection de plusieurs tronçons de routes sur son territoire, soit :

- Travaux d'excavation et de préparation de l'infrastructure routière :
 - chemin Ten Eyck (500 mètres) ;
 - chemin Russell (167 mètres) ;
 - rue Deux-Montagnes (100 mètres) - enlever le traitement de surface ;
 - rue Plomteux (160 mètres) - enlever le traitement de surface ;
 - chemin Vail (54 mètres) - enlever le traitement de surface.

Que soient également autorisés des travaux d'enlèvement du traitement de surface et du pavage (zones extrêmement détériorées) sur les chemins Favreau, Dymond et du Collège.

Que le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à un nouvel appel d'offres pour la fourniture de matériaux granulaires.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense par le Règlement d'emprunt n° 408-20.

165-21 MISE À JOUR DE L'OFFRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION POUR LE FUTUR POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville a octroyé, en avril 2019, par la résolution no 095-19, à Excavation STR, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de traitement des eaux usées autonome pour traiter les eaux usées du futur poste de la SQ à Dunham (système Écoflo Coco avec DIUV) ;

ATTENDU QUE les travaux ont été reportés par la Ville ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur se doit de majorer son offre en fonction des coûts actuels, tant pour la main d'œuvre que pour les matériaux ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu qu'un montant de 29 365 \$ plus les taxes applicables, soit autorisé pour la fourniture et l'installation d'un système de traitement des eaux usées autonome pour traiter les eaux usées du futur poste de la SQ à Dunham (système Écoflo Coco avec DIUV), le tout selon la soumission 2019-205-2021 de Excavation STR, datée du 19 avril 2021.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense par le Règlement d'emprunt n° 415-21.

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES
POUR LA FINALISATION DU PROJET DE PROLONGEMENT D'AQUEDUC DANS LE CADRE
DU PROJET POUR LE FUTUR POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

166-21

ATTENDU QUE suite aux travaux effectués en 2020 par l'entrepreneur Excavation St-Pierre et Tremblay Inc., une partie des travaux n'a pas été réalisée en raison des conditions géotechniques difficiles rencontrées lors des forages (conduite poussée et forage dirigé). Les travaux ont donc été reportés par la Ville au printemps 2021 par la méthode de tranchée ouverte, pour la pose de la conduite sanitaire ;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas pu se réaliser en 2020, en raison de la saison hivernale ;

ATTENDU QUE notre firme d'ingénierie FNX Innov Inc. a dû revoir les plans et le devis, afin d'intégrer les travaux à faire en tranchée ouverte ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et résolu que le conseil municipal accepte l'ordre de changement DC 8, transmis par St-Pierre & Tremblay Excavation Inc. et validé par M. Lelièvre, de FNX Innov Inc., et autorise les dépenses supplémentaires prévues à cette fin.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais

Vote contre : M. le conseiller Léo Simoneau

Adopté sur division.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense par le Règlement d'emprunt n° 415-21.

167-21

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER ET LES SERVICES
PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES POUR LA FINALISATION DU PROJET
DE PROLONGEMENT D'AQUEDUC DANS LE CADRE DU PROJET POUR LE FUTUR POSTE DE
LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE suite aux travaux effectués en 2020 par l'entrepreneur Excavation St-Pierre et Tremblay Inc., une partie des travaux n'a pas été réalisée en raison des conditions géotechniques difficiles rencontrées lors des forages (conduite poussée et forage dirigé). Les travaux ont donc été reportés par la Ville au printemps 2021 par la méthode de tranchée ouverte, pour la pose de la conduite sanitaire ;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas pu se réaliser en 2020 en raison de la saison hivernale et que la durée du chantier a été beaucoup plus longue que prévue initialement ;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie FNX Innov Inc. a soumis à la Ville une nouvelle offre de services pour la surveillance au bureau et en chantier ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et résolu que le conseil municipal accepte l'ordre de FNX Innov Inc., datée du 3 mai 2021, et autorise les dépenses supplémentaires prévues à cette fin.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais

Vote contre : M. le conseiller Léo Simoneau

Adopté sur division.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense par le Règlement d'emprunt n° 415-21.

168-21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 415-21 DANS LE CADRE DE LA FINALISATION DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC POUR LE FUTUR POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Monsieur le conseiller Gaston Chamberland donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté le « *Règlement d'emprunt n° 415-21 décrétant des dépenses en immobilisations de 550 000 \$ et un emprunt de 550 000 \$ pour financer la finalisation des travaux de raccordement du lot 5 760 039, dans le cadre du projet de construction du futur poste de la Sûreté du Québec à Dunham* ».

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure, sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est procédé au dépôt du « *Projet de Règlement n° 415-21 décrétant des dépenses en immobilisations de 550 000 \$ et un emprunt de 550 000 \$ pour financer la finalisation des travaux de raccordement du lot 5 760 039, dans le cadre du projet de construction du futur poste de la Sûreté du Québec à Dunham* ».

URBANISME

DEPOT DU RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF EN URBANISME (19 AVRIL 2021)

169-21

DM-21-03 – DEMANDE DE DEROGATION MINEURE - 270, RUE LAROSE, M. MADIGAN

- CONSIDERANT la demande de dérogation mineure DM-21-03 qui a pour objectif de remplacer le chalet actuel désuet par une nouvelle construction ;
- CONSIDERANT QUE le lot a une forme très étroite et un frontage de 11,31 mètres. Que le respect de deux marges latérales de 2,75 mètres chacune rendrait impossible la construction d'un bâtiment habitable ;
- CONSIDERANT le plan préliminaire 2011-254A réalisé par Kevin Migué, Arpenteur-Géomètre ;
- CONSIDERANT QUE le droit acquis du bâtiment serait éteint si le bâtiment était détruit de façon volontaire ;
- CONSIDERANT QUE le CCU reconnaît l'importance de l'entretien et du renouvellement du parc immobilier du secteur du lac Selby ;
- CONSIDERANT QUE le propriétaire demande une dérogation latérale de 1,50 mètre, bien que le bâtiment soit implanté à 1,60 mètre, afin d'éviter toute complication lors de la construction du bâtiment ;
- CONSIDERANT QUE le bâtiment ainsi proposé sera également en dérogation à l'article 49 du Règlement de zonage n° 382-19 qui exige une largeur minimale du bâtiment de 7 mètres, le lot ne permettant pas une telle largeur ;

CONSIDERANT QUE le bâtiment proposé est préfabriqué mais qu'il n'est pas une maison mobile et qu'il n'est pas construit sur un châssis. De plus, le terrain ne permet pas la construction d'une forme autre que celle qui est proposée, c'est-à-dire étroite mais profonde ;

CONSIDERANT QUE les maisons mobiles ne sont pas autorisées à la grille d'usage de la zone RR-1 ;

CONSIDERANT QUE les annexes suivantes sont proposées : Annexe A.1 à A.7 - photos de l'emplacement, Annexe A.8 - demande de dérogation mineure, Annexe A.9 - plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre ;

CONSIDERANT QUE le CCU a émis un avis favorable à la demande ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure DM-21-03.

Adopté.

170-21

RESOLUTION 131, RUE CHARTRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition de terrain de fond appartenant à DOMAINE BEAUX-RÊVES ;

CONSIDÉRANT QUE la société avait pris acte des servitudes de restriction publiées sous le numéro 206 155, ainsi qu'une modification de cette servitude publiée sous le numéro 12 305 381 qui était, en d'autres termes, un contrat afin de contrôler le développement dans le secteur des rues Chartres, Piette, Cajuns, Orléans, Bourbon. La société a été dissoute en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les servitudes prévoient des normes d'implantation et d'utilisation des terrains et que tous les éléments sont déjà couverts par la réglementation municipale en vigueur ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal demande qu'un notaire produise un acte afin d'éteindre complètement les servitudes publiées sous les numéros 12 305 381 et 206 155.

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Pierre Janecek, et la trésorière, madame Nicole Gingras, à signer l'acte de renonciation de servitude.

Que tous les frais afférents à cette demande soient entièrement payables par les vendeurs et actuels propriétaires du 131, rue Chartres, à l'origine de cette demande.

Adopté.

171-21

DEMANDE DE PIIA-21-07 - 3858, RUE PRINCIPALE - MME ALGIER, CHARGÉE DE PROJET AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS

CONSIDERANT QUE la demande a pour objectif de procéder à l'installation d'une génératrice sur le terrain du 3858, rue Principale afin de desservir l'école primaire de la Clé-des-Champs ;

CONSIDERANT QUE l'emplacement 1 présenté sur le plan en annexe B.1 est la localisation la plus propice au regard de l'utilisation des cours, de la sécurité et de l'entretien ;

CONSIDERANT QUE le Règlement de zonage n° 382-19 ne dispose pas de réglementation à ce sujet, cependant la marge de recul latérale de 2,75 mètres devra être respectée ;

CONSIDERANT QUE le Règlement de zonage n° 382-19, article 73, autorise une hauteur maximale de clôture de 2 mètres en cours latérale et arrière ;

CONSIDERANT QUE la proposition n'est pas particulièrement esthétique mais le CCU reconnaît la grande importance d'une génératrice à l'école primaire ;

CONSIDERANT QUE le CCU recommande une hauteur de cèdres d'un minimum de 6 ou 7 pieds de hauteur en périphérie de la clôture, la pose de vigne n'est pas nécessaire ;

CONSIDERANT QUE les annexes suivantes sont proposées : Annexe B.1 - Implantation, Annexes B.2 et B.3 - simulation avant et après, Annexes B.4 et B.5 – exemple ;

CONSIDERANT QUE la génératrice sera isolée pour le bruit et clôturée ;

CONSIDERANT QUE le CCU recommande que l'entretien soit réalisé en fin de journée, soit entre 16 h et 19 h ;

CONSIDERANT QUE le CCU a émis un avis favorable à la demande ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les travaux proposés.

Adopté.

172-21

**ADOPTION REGLEMENT N° 414-21 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE N° 382-19
AFIN DE MODIFIER LA ZONE CR-2 ET D'ENCADRER LE PROJET DE JARDIN-DE-BIERE**

CONSIDERANT le registre à distance qui s'est tenu pendant la période du 17 avril au 3 mai 2021 ;

CONSIDERANT QUE le nombre de personnes habiles à voter ayant signé le registre à distance est de : 0 ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et résolu que le règlement intitulé « *Règlement n° 414-21 modifiant le Règlement de zonage n° 382-19 afin de modifier la zone CR-2 et d'encadrer le projet de Jardin-de-bière* » soit adopté.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais

Vote contre : M. le conseiller Léo Simoneau

Adopté sur division.

ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU

APPUI AU MOUVEMENT « UNIS POUR LA FAUNE »

- 173-21
- CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important ;
- CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques, entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies ;
- CONSIDÉRANT QU' au Québec, le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers ; le maintien d'habitats de qualité ; la prédation ; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;
- CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;
- CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLB) ;
- CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable ;
- CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire, selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chap. a-18.1), d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que la Ville de Dunham appuie l'organisme *Unis Pour la Faune (UPF)* et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus, dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP, d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire, qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

Que l'organisme *Unis Pour la Faune (UPF)* soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adopté.

SPORTS ET LOISIRS

CORRECTION DE LA RESOLUTION NO 137-21

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

174-21 et unanimement résolu que la résolution no 137-21 soit abrogée et remplacée par le libellé suivant :

Que le conseil municipal accepte l'offre de Pelouse Santé au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables.

Que l'offre reçue par courriel soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était toute au long reproduite.

Adopté.

Cette dépense a déjà fait l'objet d'une certification de crédits à la résolution no 137-21.

175-21 **RÉPARATION DES FISSURES – TERRAINS DE TENNIS**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de Michel Racine et autorise la dépense de 1 000 \$ plus les taxes applicables pour la réparation des fissures aux terrains de tennis.

Que l'offre de Michel Racine, datée du 7 avril 2021, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était toute au long reproduite.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70150 521.

176-21 **ENFOUISSEMENT ET RÉPARATION DES FILS ÉLECTRIQUES – TERRAINS DE SOCCER**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de Gingras Deslandes Électrique et autorise la dépense de 1 575 \$ plus les taxes applicables pour la réparation des fils endommagés aux terrains de soccer.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70150 521.

CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE

177-21 **DEMANDE DE SUBVENTION DE LE MARCHÉ FERMIER DE DUNHAM ET DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE VOLET 1 DU PROGRAMME PROXIMITE**

CONSIDÉRANT QUE Le Marché fermier de Dunham permet aux producteurs locaux de vendre leurs produits directement aux consommateurs ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs des années antérieures ne disposent plus des autorisations pour la tenue du marché à l'endroit habituel ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville aimerait que le marché puisse avoir encore lieu et propose qu'il se tienne au parc derrière l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE pour coordonner le marché, il serait important de mandater une personne-ressource ;

CONSIDÉRANT QUE le « *Programme proximité – Volet 1* » est présentement en appel de projet collectif pour les initiatives collectives locales ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense de 2 000 \$ pour la tenue de quatre (4) marchés par Le Marché fermier de Dunham, en 2021.

Que le conseil municipal autorise la coordonnatrice en arts, culture et projets spéciaux, madame Ève Sano-Gélinas, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du « *Programme Proximité – Volet 1* », et agir à titre de signataire et représentante de la Ville de Dunham.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 62200 970.

178-21

PROJET FIEREMENT VELO

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la participation au projet *Fièremment Vélo* du CLD de Brome-Missisquoi.

Adopté.

179-21

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC DERRIÈRE L'HÔTEL DE VILLE

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et résolu que le conseil municipal autorise la dépense de 45 000 \$, incluant la portion subventionnée de 30 000 \$ du programme *PAFIRS*, pour l'aménagement du parc derrière l'hôtel de ville - phase 1.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais

Vote contre : M. le conseiller Léo Simoneau

Adopté sur division.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10100 723.

180-21

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'AMÉNAGEMENT DES SENTIERS

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense de 151 981,34 \$, incluant la portion subventionnée de 144 761,37 \$, du programme *PSSPA* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour l'aménagement des sentiers.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10750 723.

**AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'AMÉNAGEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL
TOURISTIQUE ET DE LA MAISON DES VINS**

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

181-21 et résolu que le conseil municipal autorise la dépense de 35 770,25 \$, incluant la portion subventionnée de 10 035 \$ du Pacte Brome-Missisquoi, pour l'opération et l'aménagement du Bureau d'Accueil Touristique et de la Maison des vins.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais

Vote contre : M. le conseiller Léo Simoneau

Adopté sur division.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires apparaissant au document budgétaire concernant le tourisme et promotion commerciale, lignes 1 à 11, sauf la ligne 10.

182-21 **OFFRE POUR LA COORDINATION DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (PROJET DE PARC
DERRIÈRE L'HÔTEL DE VILLE)**

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de service de Mille-Feuille Architecture de paysage pour les services d'architecture de paysage dans le cadre du projet d'aménagement du parc derrière l'hôtel de ville au montant de 2 660 \$ plus les taxes applicables.

Que l'offre, datée du 27 avril 2021, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était toute au long reproduite.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10100 723.

183-21 **AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE ET
COMMERCIALE**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise une dépense maximale de 10 000 \$ et autorise la signature d'un contrat par madame Ève Sano-Gélinas, pour la promotion touristique et commerciale de Dunham.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 62200 970.

184-21 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC B2B2C POUR LA FOURNITURE
D'INTERNET HAUTE VITESSE AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la signature d'un contrat de trois (3) ans avec B2B2C, pour la fourniture de service Internet haute vitesse au Bureau d'Accueil Touristique.

Adopté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE/COMMUNICATIONS

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 411-21 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

- 185-21** et unanimement résolu que le règlement intitulé « *Règlement n° 411-21 concernant la sécurité incendie* » soit adopté.
- Adopté.

186-21 CAMIONNETTE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le véhicule du département du Service de sécurité incendie de Dunham utilisé par la brigade doit être remplacé par un véhicule permettant de loger au moins 4 adultes, portant leurs habits de combats ;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie a demandé deux (2) offres, à deux (2) concessionnaires, pour des camionnettes similaires et que, selon les offres reçues et en fonction des équipements inclus dans l'offre, celle d'Automobileendirect.com est l'offre retenue ;

ATTENDU QUE le prix de vente, incluant les taxes applicables, est de 37 635,68 \$, représentant des versements mensuels de 738,65 \$ par mois incluant les taxes applicables, pour une période de 48 mois, après un dépôt de 6 200 \$, soit une dépense totale, incluant les frais d'intérêts, autres frais et les taxes applicables, de 41 661,28 \$;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et résolu que le conseil municipal autorise la dépense et la signature du contrat de vente et du contrat de vente à tempérament pour l'achat d'une camionnette Chevrolet Silverado 1500, portant le numéro de série 3GCUKREXGG359140. La dépense totale reliée à cette transaction représente un montant 41 661,28 \$.

Que le conseil municipal autorise les paiements des versements mensuels de 738,65 \$ pour une période de 48 mois, à la Banque Scotia.

Que monsieur le maire, Pierre Janecek, et madame la trésorière, Nicole Gingras, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Dunham, le contrat de vente et le contrat de vente à tempérament.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais

Vote contre : M. le conseiller Léo Simoneau

Adopté sur division.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 03 10 220 740 et 02 22 000 454, pour les paiements de 2021.

SUBVENTIONS/APPUIIS/PARTICIPATIONS

187-21 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SCULPTURES « NATURE ET CREATION » EN 2021

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et résolu que le conseil municipal offre une aide financière à l'Exposition internationale de sculptures « Nature et Création » en 2021, pour une somme de 2 000 \$.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Gaston Chamberland
Kevin Mitchell

Votent contre : MM. les conseillers François Tremblay
Léo Simoneau
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais

Cette résolution est rejetée.

188-21

AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant ;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Dunham adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics ;
- favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours ;
- reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière ;
- favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges ;
- informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
- publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;
- soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;
- valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adopté.

APPUI À LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

- 189-21
- CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;
- CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;
- CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;
- CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, et de souligner cette journée en tant que telle.

Adopté.

VARIA

MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION ENTRE LA VILLE DE DUNHAM ET LA CANTINE MOBILE DE L'ENVOL INC.

QUESTIONS DU PUBLIC

Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.

Monsieur le conseiller Guillaume Brais rapporte au conseil une question d'un citoyen qui aimerait avoir des précisions sur le projet de piste multifonctionnelle.

Madame la directrice générale explique sommairement la situation concernant la demande de subvention déposée au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains. Malheureusement, lors d'une rencontre avec le ministère des Transports, les analystes ont informé la Ville que le projet soumis n'était pas conforme aux exigences du Ministère.

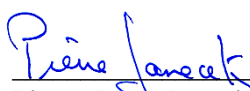
Le projet sera réévalué en fonction des points soulevés.


LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

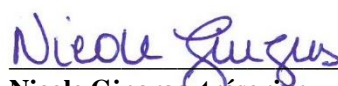
- 190-21
- Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que l'assemblée soit levée.

Adopté.


Pierre Janeczek, maire


Mélanie Thibault, greffière


Nicole Gingras, trésorier